



secret des correspondance

Par **VERA BAXTER**, le **25/01/2020** à **12:21**

Bonjour, j'ai collaboré à titre amical durant près de 4 ans à l'élaboration d'une biographie consacrée à l'éditeur JEAN JACQUES PAUVERT (chez qui j'ai travaillé de 67 à 73) par une amie que je connais depuis septembre 1968, ouvrage publié en 2018. Une armada des mails échangés font preuve de ma collaboration, de mes recherches, mes critiques, suggestions et corrections ...d'erreurs et nos inévitables sautes d'humeur ! Or, pas même l'envoi d'un service de presse ni un mot à la rubrique "remerciements" alors que figure entre autres le nom d'une voisine dont l'unique tâche fut de parfois s'occuper du chat ! M'estimant avoir été manipulée, trahie voire lésée moralement, je souhaiterais publier cet échange de mails sous forme d'un recueil papier et l'offrir entre autres aux personnes si aimablement "remerciées" par l'auteure et dont la plupart ne me sont pas inconnues.

La violation du secret des correspondances et du respect de la vie privée pourrait il s'appliquer en l'espèce ?

Avec mes remerciements

Bien à vous

25 01 2020